



Emplois : la DG pose un lapin ?!

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

En cette fin du mois de juin, l'été est bien là dans l'hémisphère nord. La chaleur est *au rendez-vous*.
A contrario, quelque chose n'est pas *au rendez-vous* en matière de « dialogue social ».



Bas les masques ?!

A) Emplois budgétés en 2025 par direction : toujours rien !

Il y a quatre mois, en février, lors de la précédente séance du Comité social d'administration de réseau (CSAR), vous nous avez indiqué que les emplois budgétés pour l'année 2025 n'étant pas disponibles, ceux-ci seront présentés ultérieurement.



1°) La promesse, faite en janvier : fin juin !

Et pour vous donner le temps, vous aviez fixé l'échéance au mois de juin.

a) Une DG en retrait...

Nous y sommes. Et pourtant rien à ce niveau là :

- pas l'inscription d'un point à l'ordre du jour ;
- pas un seul document de travail.

Alors que dans certains CSA locaux (CSAL), ceux-ci sont présentés, du moins pour ce qui est des emplois physiques (EP), mais pas des effectifs de référence (ER) !

... b) Un droit de regard syndical nié !

Comment apprécier l'évolution globale des emplois par direction, par catégorie, de manière harmonisée et consolidée ?

De même, comment vérifier l'application du minime « plan de renforcement » de 50 emplois douaniers annoncé par l'ex-ministre du Budget Laurent Saint-Martin en octobre 2024, ramené à 45 emplois quelques semaines plus tard ?

La réponse est dans la question : cette vérification est impossible.



2°) La réalité : une parole officielle démonétisée !

Cette annonce gouvernementale est donc à prendre pour ce qu'elle est : une opération de communication.

a) Derrière la bassesse d'autorités...

Une manœuvre politicienne et technocratique :

- ridicule au regard des immenses enjeux et besoins ;
- marquée du sceau de l'insincérité budgétaire du fait du mensonge apporté à l'opinion publique et à la représentation nationale dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de Finances 2025 (PLF 2025).

Cela ne prête aucunement à sourire. Nous nous exprimons des plus sérieusement.

... b) De grandes manœuvres ?!

Voilà une parole ministérielle et directionnelle non tenue. Cela alimente la suspicion d'un recrutement amplifié :

- de personnels contractuels précarisés, en catégories B et C ;
- et *a contrario* des personnels recrutés largement au delà des standards de rémunération des fonctionnaires, en A⁺.

La trajectoire sociologique de ces dernières années y pousse, tous comme cette parole ministérielle, votre parole relayée dans la sphère directionnelle, toutes deux non tenues.



B) Restructurations : la caravane passe !

De fait, les restructurations se poursuivent, dans les Outre-mer et en France hexagonale.



1°) Saint-Pierre-et-Miquelon : accueil glacial !

Commençons par le détachement du Service de Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM) depuis la Direction interrégionale d'Île-de-France (DI IdF) vers la Direction interrégionale Antilles-Guyane (DI AG).

Ce projet, mené sans les agents, et contre leur avis, soulève leur indignation. Pour preuve le courrier qu'ils ont adressé le 18 juin au chef du service de SPM.

a) Un rattachement allongeant les délais !

On pourrait de très loin, penser que cette opération est logique géographiquement.

La ville de Paris est **distante** de 4300 kilomètres de l'archipel ; Fort-de-France se situe à 3600 kilomètres.

Sauf que les **flux logistiques** et routes commerciales sont tout autres !

- Avec l'aéroport Paris-Charles de Gaulle (CDG), il y a une liaison directe durant l'été en 5 heures avec Saint-Pierre Pointe-Blanche, et une seule escale le restant de l'année permettant de rallier les 2 territoires en une 15^{aine} d'heures actuellement.
- Avec l'aéroport de Martinique Aimé Césaire, il n'y a à aucun moment de l'année de liaison directe ! Et il faut compter raisonnablement près de 20 heures pour rallier la destination.

b) Une spécificité niée dans la durée

Au surplus, depuis les dernières élections professionnelles, il n'y a plus d'instance de représentation du personnel (IRP) spécifique à la Collectivité.

Le **CHSCT** 975 (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Saint-Pierre-et-Miquelon) a été supprimé unilatéralement malgré notre opposition syndicale.

Pour faire passer la pilule, il nous a été dit que la nouvelle formation spécialisée (FS) santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) commune avec la Martinique, installée en remplacement, serait une *expérimentation*.

2 ans et demi plus tard, cette **expérimentation** est devenue mesure pérenne sans réel bilan !



2°) Mayotte : une Direction dans l'œil du cyclone !

Poursuivons sur le déménagement de la Direction régionale (DR) de Mayotte qui est en réalité une opération de fusion-absorption bâtiminaire.

a) Sur le fond : un abandon des collègues

Déjà, lors du passage du cyclone Chido, nous étions choqués par l'absence de campagne de renfort temporaire.

Le bâtiment de la DR étant touché, les personnels occupant alors 2 étages ont été déménagés en urgence, particulièrement au bureau de Dzaoudzi sur Petite-Terre, établi sur un seul niveau.

L'option retenue devait être temporaire. Or 6 mois plus tard, ce « parcage » est pérennisé par la « haute » administration ! C'est scandaleux.

Nos collègues sont actuellement les uns sur les autres !

Ainsi à Dzaoudzi, tel bureau de 8 m² accueille 4 agents, un couloir est aménagé en son sein pour communiquer avec un autre bureau et pouvoir se rendre aux toilettes. En effet, les couloirs sont déjà occupés par les imprimantes.

Les formations sont interrompues, la salle de formation étant occupée par :

- le PAE (pôle d'action économique),
- le service contentieux,
- la CRPC (cellule régionale de programmation des contrôles).

Les réunions de direction se font dans le local social ou dans le bureau du directeur régional (DR).

b) Sur la forme :

un fatalisme faussé !

Des aménagement horaires ? Rien.

Des primes de restructuration ? Rien de précisé à ce stade.

Il est indiqué que vers mi-juillet 2025, une extension de l'existant sera effectuée via l'installation de bâtiments modulaires, permettant de doter les agents en superficie adéquate.

Nous en doutons d'autant plus fortement : qu'aucun plan comparé (avant Chido/après installation de modulaires) n'est fourni. Tout comme aucun coût du recours aux modulaires.

En plus, nous savons que l'ambiance thermique, sonore n'est pas aussi qualitative qu'un bâtiment en dur.

En outre, une autre **option plus viable** existe : réutiliser l'emprise bâtiminaire historique de la Direction.



3°) Metz : derrière les discours enflammés, des chimères ?!

Continuons sur la restructuration en cours à Metz, et plus particulièrement au *Service national douanier de remboursement et de délivrance des renseignements tarifaires contraignants* (SND2R).



a) Le projet : exit la fiscalité, voici les frais de déplacement

Voilà un service qui, du fait du transfert/abandon des missions fiscales (TMF) perdra progressivement sa double mission de remboursement.

Avec une **fin de gestion** fixée :

- au 31/12/2027 pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) aux transporteurs routiers nationaux ;
- au 31/12/2029 pour le gazole non routier (GNR).

À la place, le service, rebaptisé à cette occasion *Centre de Services Mobilité et délivrance des Renseignements tarifaires contraignants* (CSMR), gèrera les **frais de déplacement** actuellement effectués par les directions elles-mêmes.

Ceci de manière progressive d'octobre 2025 à fin 2026, occasionnant une charge de travail supplémentaire dès la rentrée prochaine.



b) Une étude d'impact fortement minorée

Il est dit dans les documents que « *ce transfert n'entraînera ni suppressions d'emplois, ni restructuration dans les directions [à] l'exception de la DI d'Île-de-France au vu du nombre d'agents concernés* ».

Déjà, nous relevons que cette mesure :

- n'a été présentée dans aucune instance au sein de la **DI IDF**...
- ... alors qu'il y a de l'aveu de la « haute » administration un impact en matière d'emploi.

Ensuite, sur l'impact dans les autres directions, nous contestons l'appréciation de la « haute » administration puisque les retours que nous avons de **différentes directions** vont dans le même sens : les départs de fonctionnaires dans les missions support ne sont pas remplacés, ou alors sont suppléés par des personnels contractuels...

Il y a donc de l'emploi qui est retiré dans un certain nombre de directions nationales et déconcentrées pour abonder le site de Metz.



c) Des annonces non consolidées... nuisant à la pérennité du projet !

Tous les frais sont-ils concernés ? De l'ensemble des directions ? Non !

Les exceptions sont nombreuses ! Et pour cause, de légitimes réalités particulières sont prises en compte, afin que les directions conservent une gestion en propre.

Mentionnons :

- la direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) ;
- la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ;
- la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) ;
- la direction régionale de Nouvelle-Calédonie (DRNC) ;
- la direction régionale de Polynésie française (DRPF) ;
- les services centraux gérés par la direction générale (DG).

En sus, il est annoncé une future gestion à Metz de la **réserve** opérationnelle :

- sans calendrier précis ;
- et sans nombre de personnels défini...

...Ce qui rend difficile l'évaluation de la charge de travail future !

Ce projet de transformation à Metz du SND2R en CSMR est donc biscornu, alambiqué. Et ne garantit aucunement une présence pérenne sur le site de Metz.

Rappelons qu'en 2008 :

- 600 emplois douaniers supplémentaires étaient annoncés dans l'agglomération de Metz...
- ... pour compenser la perte de 5 000 emplois militaires !

Il y a actuellement 76 collègues au SND2R.

Sachant que 6 pourraient partir vraisemblablement à la **retraite** d'ici fin 2026, ces différents éléments portent à conclure que ce projet est un énième leurre balancé à la tête des collègues !



C) Et pour le reste, les miettes, c'est niet !

Ces manquements à la parole donnée, ces non prises en compte des spécificités locales conditionneront nos votes en conséquence.



1°) Viticulture : la « haute » administration pratique la culbute ?!

Alors, certes, dans le bordelais, le vote sur le projet de transfert de l'ensemble de l'activité viticulture de Blaye vers le service viticulture de Libourne est reporté de quelques mois.

Nous notons favorablement que la **saisine intersyndicale unanime a été entendue** par vous, monsieur le président.

Cependant sur le fond, rien n'est réglé. Le projet est précipité et surtout non fondé. Y compris pour les opérateurs économiques ! Si la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) a réellement une mission économique, cette dernière commande le maintien d'une structure pérenne et ouverte quotidiennement à Blaye et ailleurs.



2°) Centre de service des ressources humaines de Bordeaux (CSRH) : halte aux effets d'aubaine !

Venons-en au dernier thème métier : le CSRH de Bordeaux.

La mise en place à compter du mois de juillet d'un abondement indemnitaire pour nos collègues du CSRH ne doit pas servir de prétexte pour ne plus abonder en effectifs le service !

D'ores et déjà des effectifs budgétés ne sont plus pourvus, les départs n'étant pas remplacés.

Or le travail s'y est complexifié ces derniers mois, depuis la décision gouvernementale de proratisation de la rémunération indiciaire à 90% en cas de congé ordinaire de maladie (COM).

En effet, en l'absence de possibilité informatique automatique, nos collègues pratiquent la saisie manuelle !

Il importe donc de veiller à pourvoir les postes vacants.



Concluons sur les lignes directrices de gestion (LDG).

En matière de promotion, il est notable que l'affectation des personnels promus par liste d'aptitude au grade d'inspecteur (ou LA de B en A) se fasse à la résidence vacante la plus proche. Mais derrière la largesse apparente, ceci pourrait être un cadeau empoisonné.

Et *in fine* un frein supplémentaire aux candidatures sur des postes non attractifs !

En matière de mobilité, nous relevons plusieurs éléments positifs :

- d'abord la mise en place d'un tableau interne à chacune des DR de Martinique, Guadeloupe et La Réunion va dans le bon sens en matière de lisibilité ;
- idem sur l'harmonisation des résidences de l'Office national anti-fraude (ONAF) à Ivry et Metz, en matière de résidences peu attractives, rejoignant celles de la DNRED Ivry et Metz. Mais nous réitérons que la solution pour développer l'attractivité passe par d'autres leviers : régime de travail, indemnités...

Néanmoins, nous relevons un nouvel élargissement des postes à profil. Loin d'être un levier pour garantir une pérennité sur poste, c'est au contraire une entrave dans bien des cas à diverses candidatures. Et qui, nous le rappelons, porte atteinte aux règles de priorités légales : RC (rapprochement de conjoints), CIMM (centre des intérêts matériels et moraux), RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), QPV (quartiers prioritaires de la ville), restructurés.

Surtout c'est **nier la pertinence de la formation continue**, et admettre l'**abandon** du recours à celle-ci **faute d'effectifs** suffisants, aussi bien en matière de formateurs que de collègues sur le terrain.

Enfin pour rester sur les mobilités, nous relevons qu'aucune réponse n'a été faite à notre courrier du 13 mai dernier, suite à votre décision de report des résultats de la mi-mai à la mi-juin. Nous réitérons donc par la présente notre double demande :

- le bénéfice sur demande, d'un délai dans l'effectivité des mutations jusqu'au 1^{er} octobre ;
- en cas de refus des mutations, l'absence de sanctions.

La délégation SOLIDAIRES Douanes, le mercredi 25 juin 2025